

Aujourd'hui, le monde du travail et ses conditions sont de plus en plus difficiles pour les salarié.e.s :

Les exigences et les cadences augmentent, les salaires stagnent, la pauvreté et la précarité se généralisent toujours plus. Celles et ceux qui se lèvent tôt le matin pour travailler dur, demeurent encore, et de multiples façons, victimes du patronat.

Comme si cela ne suffisait pas, il semblerait que la direction d'Intermarché (73 boulevard Léon Blum à Besançon) ait pris une bien mauvaise et fâcheuse habitude, celle de "voler" les salarié.e.s, notamment, en leur sucrant certaines primes.

Notre action de la semaine dernière a permis que B. touche son indemnité de précarité, qui lui était refusée sous un faux prétexte. Mais S., une autre ex-employée, se voit toujours refuser cette même prime, au motif qu'elle aurait refusé un CDI. Or il s'avère que sa situation ne lui permet pas d'accepter le CDI proposé, et que le patron le sait très bien. Cette proposition n'étant pas de nature à mettre fin à la situation de précarité de S., nous considérons que l'indemnité doit être payée, et que ne pas le faire, c'est du vol.

En outre, par représailles sans doute, la direction a rempli sournoisement son attestation Pole Emploi pour lui compliquer les démarches déjà difficiles de l'inscription au chômage. De l'argent, il y en a pourtant dans les poches de la direction, qui encaisse l'argent des consommateurs et qui en plus se paie sur le vol des petits contrats.

Nous demandons :

– Le paiement intégral et immédiat de l'indemnité de précarité de S.  
Nous appelons tous les salariés à la plus grande vigilance quant à leur dû, à réclamer leurs droits, et à se battre pour les faire respecter. Nous les soutenons et invitons les clients, pour qui ils travaillent et qui sont tout autant volés par la direction, à les soutenir.

**Contre la misère et l'exploitation, unissons-nous,  
faisons respecter nos droits.**

Syndicat inter-professionnel CNT-25